

Non à des naturalisations arbitraires ! Garantissons le respect de notre Etat de droit.

Les barrières à franchir pour obtenir le passeport suisse sont très hautes. Ainsi, seuls les étrangers qui vivent depuis plus de 12 ans de manière légale en Suisse peuvent entreprendre les démarches pour obtenir la naturalisation. Des questionnaires précis doivent être remplis ; ils sont examinés en détail par les autorités communales, cantonales et fédérales. C'est à ces conditions seulement que les candidats à la naturalisation ont une chance de rester dans la course. Dans les communes vaudoises, la municipalité, ou une commission de naturalisation désignée par elle, examine en détail chaque demande et reçoit les candidates et candidats. Ces commissions n'examinent pas seulement les conditions de logement, de travail des candidats, mais aussi leur degré d'intégration et leurs connaissances linguistiques. On teste aussi si le candidat à la naturalisation partage les valeurs de nos institutions démocratiques suisses. Si ce n'est pas le cas, la personne est simplement recalée, mais elle en connaît les motifs. C'est pourquoi il n'y a aucun risque de naturalisations en masse si l'initiative populaire UDC est rejetée. En comparaison internationale, la Suisse a un taux de naturalisation très bas - seules 3,1% des personnes de nationalité étrangère obtiennent la nationalité suisse.

L'initiative proposée par l'UDC ne permet pas de respecter la sphère privée des personnes et conduirait à étaler la vie privée des candidats sur la place publique; ce serait l'introduction de l'arbitraire à coup sûr, car un refus ne serait pas motivé, c'est-à-dire qu'une personne dont le dossier serait refusé ne saurait pas pour quelle raison. Ceci est contraire à nos Constitutions fédérale et cantonale, qui garantissent à chaque personne d'être protégée de l'arbitraire. Les candidats ont le droit de savoir pourquoi ils n'ont pas été naturalisés.

Les personnes étrangères qui sont bien intégrées en Suisse doivent avoir la chance de pouvoir s'intégrer encore mieux, et cela quelle que soit la commune dans laquelle elles vivent. L'initiative veut que chacune des quelque 3000 communes suisses puisse décider pour elle-même quelle sera l'instance compétente pour octroyer la naturalisation suisse. La naturalisation deviendrait alors une véritable jungle. Suivant la commune où il habite, le candidat aurait droit ou non à une procédure respectueuse de notre État de droit. On n'a pas besoin de cette initiative discriminatoire, qui introduit l'arbitraire, ne respecte pas nos règles démocratiques et n'apporte aucune solution praticable. Il faut donc clairement la rejeter.

Josiane Aubert, conseillère nationale